

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FÉVRIER 2023****NOMBRE DE CONSEILLERS :**

- en exercice 29
- présents 22
- votant par procuration 7
- absent 0
- total des votants 29

xxx

Affichage en mairie et publication sur le site Internet de la Ville de la liste des délibérations examinées en séance faits le 17 février 2023.

xxx

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi seize février, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le neuf février, s'est assemblé en session ordinaire accessible au public dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire,

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Adjoints,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Brigitte POLLET, Mme Nathalie CASTEL, M. Sébastien MORO, M. Junior MOUDJIH A FIONG, M. Fabrice LEPAREUX, M. Omar BELGHACHEM, M. Johan GONZALEZ, Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick WALCZAK, Mme Sylvie DE MILLIANO, M. Jean-Yves GOGNET, M. Thierry GIMAY, Mme Djémaïa TAKARLI, Mme Sourayo OUF, Conseillers Municipaux.

Excusés :

M. Yves GIMAY	qui donne pouvoir à	M. Kamel BELGHACHEM
Mme Evelynne BAILLEUL	qui donne pouvoir à	Mme Emmanuelle PATIN
Mme Michelle DAJON	qui donne pouvoir à	Mme Chantal BEAUDOIN
M. Tarek HAMMAN	qui donne pouvoir à	M. Pascal SZALEK
Mme Marianne DUHAMEL	qui donne pouvoir à	Mme Fabienne MANDEVILLE
M. Patrick CIBOIS	qui donne pouvoir à	M. Patrick WALCZAK
Mme Anne-Lise COUTURE	qui donne pouvoir à	M. Jean-Yves GOGNET

Absent :

//

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Sylvie DE MILLIANO est nommée secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n°: D.01/02.23

**Objet : Indemnités de fonction allouées aux membres du Conseil Municipal
Modification du tableau nominatif d'attribution**

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 16.02.2023

Délibération n°: D.01/02.23

**Objet : Indemnités de fonction allouées aux membres du Conseil Municipal
Modification du tableau nominatif d'attribution**

Madame le Maire rappelle que par délibération n° D.56/06.20 du 25 juin 2020, modifiée par délibération n°D.77/12.21 du 9 décembre 2021, le Conseil Municipal a fixé les montants des indemnités accordées aux membres du Conseil Municipal et acté le tableau nominatif récapitulatif afférent.

Ce tableau doit être modifié afin de tenir compte de la démission de Monsieur Damien AUBÉ de ses fonctions de conseiller municipal qui avait reçu délégation du Maire pour intervenir dans les domaines des associations non sportives et de la prévention des risques.

Aussi, dans l'intérêt du bon fonctionnement de l'administration communale, Madame le Maire entend désormais redistribuer les délégations comme suit :

- la prévention des risques à Monsieur Yves GIMAY, 3ème adjoint au Maire,
- les relations avec les associations non sportives à Madame Marie-Hélène LONGO, 4ème adjointe au Maire,

Par ailleurs, au regard de la place accordée aujourd'hui au numérique qui est en constante évolution, Madame le Maire a décidé de donner délégation de fonctions à Monsieur Junior MOUDJIH A FIONG, conseiller municipal, dans les domaines de l'informatique et de la transition numérique.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2123-20-1, L.2123-23 et L.2123-24,

Considérant que par délibération n° D.56/06.20 du 25 juin 2020, le Conseil Municipal a fixé, pour la durée du mandat, le montant de l'indemnité attribuée à Madame le Maire,

Considérant que par délibération n°D.77/12.21 du 9 décembre 2021 le Conseil Municipal a, d'une part, fixé, pour la durée du mandat, les montants des indemnités accordées aux membres du Conseil Municipal – adjoints et conseillers municipaux ayant reçu délégation du Maire - et d'autre part, acté le tableau nominatif d'attribution des indemnités accordées aux membres du Conseil Municipal concernés,

Considérant la démission de Monsieur Damien AUBÉ de ses fonctions de Conseiller Municipal délégué aux associations non sportives et à la prévention des risques,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, Madame le Maire a décidé de redéfinir les délégations de Monsieur Yves GIMAY et Madame Marie-Hélène LONGO, adjoints au Maire, et de donner délégation à Monsieur Junior MOUDJIH A FIONG, Conseiller Municipal,

Considérant que les modifications précisées ci-dessus nécessitent de revoir le tableau nominatif d'attribution des indemnités de fonction allouées aux membres du Conseil Municipal ; étant précisé qu'aucune modification n'est apportée aux taux applicables au calcul desdites indemnités,

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 16.02.2023

Délibération n°: D.01/02.23

**Objet : Indemnités de fonction allouées aux membres du Conseil Municipal
Modification du tableau nominatif d'attribution**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de maintenir les dispositions fixées par la délibération n° D.56/06.20 du 25 juin 2020 pour ce qui concerne l'indemnité accordée à Madame le Maire, à savoir :
 - ⇒ indemnité fixée au taux de 53,96 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique (soit un taux inférieur à celui du barème prévu à l'article L2123-23 du CGCT (55 %),
- de maintenir les dispositions fixées par la délibération n° D.77/09.21 du 9 décembre 2021, en ce qui concerne les indemnités accordées aux membres du Conseil Municipal, à savoir :
 - Adjoint ayant reçu, par arrêté, délégations de Madame le Maire :
 - ⇒ indemnité maintenue au taux de 19,04 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique,
 - Conseiller Municipal ayant reçu, par arrêté, délégations de Madame le Maire :
 - ⇒ indemnité maintenue au taux de 9,63 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique,
- d'acter, conformément aux dispositions prévues par l'article L.2123-20-1 (alinéa III) du CGCT, le tableau nominatif récapitulatif d'attribution de ces indemnités dans sa version modifiée (tableau joint à la présente délibération),
- d'autoriser le versement de son indemnité à Monsieur Junior MOUDJIH A FIONG, Conseiller Municipal délégué, à compter de ce jour - étant précisé qu'en vertu de la délibération n° D.77/09.21 du 9 décembre 2021, les indemnités demeurent inchangées pour les autres adjoints et conseiller municipal ayant reçu délégation du maire -,
- d'acter que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées au regard de l'évolution de la valeur du point de l'indice.

Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de la Ville (nature 6531 "indemnités" - fonction 021).

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE PAR 22 VOIX POUR (ELUS DE LA MAJORITE)
ET 7 ABSTENTIONS (MME ARLETTE LECACHEUR, M. PATRICK WALCZAK, MME SYLVIE DE
MILLIANO, M. PATRICK CIBOIS, M. JEAN-YVES GOGNET, MME DJEMAÏA TAKARLI,
MME ANNE-LISE COUTURE, ELUS DE L'OPPOSITION).**

*Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,*



Le Maire de Lillebonne,

Christine DÉCHAMPS.

La secrétaire de séance,

Sylvie DE MILLIANO.

Délibération n°: D.01/02.23

Objet : Indemnités de fonction allouées aux membres du Conseil Municipal
Modification du tableau nominatif d'attribution

Indemnités de fonction allouées aux membres
du Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne

Tableau récapitulatif au 16 février 2023

Noms & prénoms	Fonctions	Taux de l'indemnité (% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique)
Mme Christine DÉCHAMPS	Maire	53.96 % (*)
M. BELGHACHEM Kamel	1 ^{er} adjoint	19.04 %
Mme PATIN Emmanuelle	2 ^{ème} adjointe	19.04 %
M. GIMAY Yves	3 ^{ème} adjoint	19.04 %
Mme LONGO Marie-Hélène	4 ^{ème} adjointe	19.04 %
M. LEMAITRE Franck	5 ^{ème} adjoint	19.04 %
Mme MANDEVILLE Fabienne	6 ^{ème} adjointe	19.04 %
M. SZALEK Pascal	7 ^{ème} adjoint	19.04 %
Mme BAILLEUL Evelyne	8 ^{ème} adjointe	19.04 %
M. BELGHACEM Omar	1 ^{er} Conseiller Municipal délégué	9.63 %
<u>M. MOUDJIH A FIONG Junior</u>	2 ^{ème} Conseiller Municipal délégué	9.63 %

(*) Conformément à la délibération n°D.56/06.20 en date du 25 juin 2020 fixant le montant de l'indemnité attribuée à Mme le Maire.